



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

élèves

Question écrite n° 70645

Texte de la question

M. Christophe Sirugue attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur le récent dispositif d'évaluation nationale des élèves de CM2. En 2009 déjà, cette évaluation a proposé d'évaluer toute une année scolaire en milieu d'année. Elle a été réalisée à partir d'un mode de correction binaire inadapté. Par ailleurs, il est regrettable de faire encourir un risque de publication des résultats car cette publication entraînerait une mise en concurrence des écoles. Le niveau de difficultés et le temps accordé pour les épreuves étaient également inadaptés aux classes concernées. Par ailleurs, la passation des épreuves donnait lieu à l'attribution d'une prime de 400 euros, entraînant des conflits dus au partage entre collègues sur un même poste, entre remplaçants ou enseignants ayant changé d'école. Dans une période difficile pour les enseignants et les élèves, de suppressions massives d'emplois, de passage à la semaine de 4 jours, de nouveaux programmes, de fichier informatique base-élèves, de fin programmée des RASED et des IUFM, il serait salubre d'entendre la voix de ceux qui font l'école tous les jours. Aussi lui demande-t-il de prendre en considération l'appel des 200 maîtres contre les évaluations nationales.

Texte de la réponse

Ces évaluations consistent en une série de 60 items pour le test de français et en une série de 40 items pour le test de mathématiques qui recouvrent les objectifs du programme scolaire 2008 et en respectent les progressions. Elles mesurent les acquis des élèves en français et en mathématiques à des moments clés de leur scolarité. Elles sont un outil pédagogique avant tout et doivent permettre d'aider les enseignants à repérer les connaissances mal maîtrisées par les élèves et d'optimiser ainsi l'aide personnalisée qui pourra leur être apportée. En outre, toutes les notions évaluées en janvier du CM2 ont été abordées en CM1, voire en CE2 conformément aux progressions des programmes. Le dispositif d'évaluation national a un double objectif - fournir aux enseignants un outil pédagogique de repérage et de diagnostic. - fournir des données statistiques fiables pour évaluer l'efficacité du système éducatif à tous les niveaux. Ces objectifs sont poursuivis dans le cadre d'un travail commun de la direction générale de l'enseignement scolaire, de la DEPP (Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance) et de l'inspection générale. Il a déjà évolué et évoluera encore dans les années à venir grâce à la consultation des représentants des parents d'élèves et des organisations représentatives des enseignants. Les livrets d'évaluation ont été conçus en collaboration étroite avec des maîtres ayant des élèves en responsabilité. Ils se nourrissent d'expériences très concrètes. Les exercices ont été testés sur un échantillon répartis dans tous les secteurs (région parisienne, éducation prioritaire, province, secteur rural). L'ensemble de ces tests a permis de nombreux réajustements. Enfin, il faut rappeler que les évaluations CM2 se sont déroulées, cette année, dans un très bon climat. La quasi-totalité des maîtres concernés s'est mobilisée pour mener à bien cette nouvelle campagne, de la passation des épreuves à la publication des résultats.

Données clés

Auteur : [M. Christophe Sirugue](#)

Circonscription : Saône-et-Loire (5^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 70645

Rubrique : Enseignement maternel et primaire

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale

[Date\(s\) clé\(e\)s](#)

Question publiée le : 9 février 2010, page 1272

Réponse publiée le : 2 novembre 2010, page 12055